

Date et lieu de la séance du Conseil d'établissement :

12 octobre 2022

École Pierre-Boucher

18h30

Résolutions	Procès-verbaux
	Étaient présents : ➤ Geneviève Bélanger, parent ➤ Geneviève Darveau, enseignante ➤ Audrey Duquette-Rousseau, parent ➤ Rachel Gagnon, technicienne du service de garde ➤ Lucie Gill, éducatrice au service de garde ➤ Chantal Lavigne, enseignante ➤ André-Philippe Mallette, parent ➤ Miguel Vincent, parent Étaient absents : ➤ Diane Foliaco, parent substitut ➤ Mathieu Giguère, parent ➤ Delphine Senicourt, parent substitut Participait également : ➤ Josée Gervais, directrice
	Ordre du jour figurant dans l'invitation originale : 1- Mot de bienvenue 2- Présentation de tous les membres 3- Adoption de l'ordre du jour 4- Déclaration de conflits d'intérêts 5- Élections (postes de présidence, vice-présidence et secrétaire) 6- Comité de parents 7- Parole au public 8- Adoption procès-verbal (mai 2022) (juin 2022) 9- Suivi du procès-verbal (mai 2022) (juin 2022) 10- État de la situation à l'école <u>Points de décision</u> 11- Règles de régie interne pour le CÉ 12- Normes et modalités 2022-2023 13- Activités complémentaires (sorties et activités à l'école) 14- Règles du service de garde 15- Campagnes de financement

Province de Québec
Centre de service scolaire des Patriotes
École Pierre-Boucher

Résolutions	Procès-verbaux
	16- Dates pour les rencontres <u>Points d'information</u> 17- Formation des membres 18- Activités parascolaires 19- Parole aux membres 20- Varia 21- Rôle de secrétaire pour les rencontres 22- Levée de l'assemblée
	1. Mot de bienvenue Mme Josée Gervais souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement.
	2. Présentation de tous les membres Les membres du Conseil d'établissement se présentent à tour de rôle.
22-23-1	3. Adoption de l'ordre du jour L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Geneviève Darveau et appuyée par Mme Geneviève Bélanger. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
	4. Déclaration de conflits d'intérêts Mme Josée Gervais rappelle aux membres du Conseil d'établissement leur obligation de déclarer les conflits d'intérêts avec les points soumis à l'ordre du jour. Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts pour la présente réunion.
	5. Élections (postes de présidence, vice-présidence et secrétaire) Mme Josée Gervais rappelle les postes d'officiers en élection, soit la présidence, la vice-présidence et le secrétariat. M. Mathieu Giguère, absent, a signifié par courriel son intérêt pour le poste de président. Aucun autre membre ne brigue le poste. M. Mathieu Giguère est élu président du Conseil d'établissement par acclamation. M. André-Philippe Mallette signifie son intérêt pour le poste de vice-président. Aucun autre membre ne brigue le poste. M. André-Philippe Mallette est élu vice-président du Conseil d'établissement par acclamation.

Province de Québec
Centre de service scolaire des Patriotes
École Pierre-Boucher

Résolutions	Procès-verbaux
	Aucun membre ne présente sa candidature au poste de secrétaire. Il est convenu que ce poste sera assumé en rotation par les membres du Conseil d'établissement (voir l'horaire convenu au point 21). M. André-Philippe Mallette assurera le secrétariat de la présente réunion.
	6. Comité de parents M. Mathieu Giguère, membre parent siégeant au Comité de parents, a fait un suivi de la dernière réunion du Comité de parents avec les membres du Conseil d'établissement par courriel avant la présente réunion considérant son absence.
	7. Parole au public Aucune personne du public n'est présente. Mme Geneviève Bélanger demande si le nombre de membres du Conseil d'établissement est régi par la loi. Mme Josée Gervais et Mme Rachel Gagnon expliquent le nombre de membres est prévu aux règles de régie interne. Ce nombre est fixe.
22-23-2	8. Suivi et adoption du procès-verbal de mois de mai 2022 L'adoption de l'ordre du procès-verbal de mai 2022 est proposée par Mme Geneviève Darveau et appuyée par M. Miguel Vincent. Il est adopté à l'unanimité. Il n'y a aucun suivi pour ce procès-verbal.
22-23-3	9. Suivi et adoption du procès-verbal du mois de juin 2022 L'adoption de l'ordre du procès-verbal de juin 2022 est proposée par M. André-Philippe Mallette et appuyée par M. Miguel Vincent. Il est adopté à l'unanimité. Il n'y a aucun suivi pour ce procès-verbal.
	10. État de la situation à l'école

Résolutions	Procès-verbaux
	Mme Josée Gervais discute de l'état de la situation à l'école. La situation est bonne. Il n'y a pas trop de cas de covid à l'école pour le moment. Il n'y a pas de manque de personnel pour le moment. Des suivis particuliers seront faits aux autres points de l'ordre du jour.
22-23-4	11. Règles de régie interne pour le CÉ Mme Josée Gervais présente les règles de régie interne communiquées préalablement aux membres du Conseil d'établissement. L'adoption des règles de régie interne du Conseil d'établissement est proposée par Mme Lucie Gill et appuyée par Mme Rachel Gagnon.
22-23-5	12. Normes et modalités 2022-2023 Mme Josée Gervais présente les normes et modalités d'évaluation pour les trois cycles. Elle discute des évaluations prévues à chaque étape. Par exemple, elle précise que l'écriture n'est pas évaluée pour la première étape en première année. Les mathématiques non plus, considérant la complexité de la matière. Pour les autres matières, elle explique que les évaluations sont déterminées par étape. L'adoption des normes et modalités d'évaluation 2022-2023 est proposée par Mme Audrey Duquette-Rousseau et appuyée par M. Miguel Vincent.
22-23-6	13. Activités complémentaires (sorties et activités à l'école) Mme Josée Gervais présente deux tableaux en lien avec les activités complémentaires proposées pour l'année 2022-2023 : a) Tableau sur les activités Mme Gervais présente le tableau des activités scolaires par niveau. Elle explique les activités, les mesures qui permettent de financer certaines de ces activités et les montants facturés aux parents. Elle explique les différentes mesures : • Mesure – sorties en milieu culturel : Cette mesure vise à financer des activités offertes aux enfants pour des activités culturelles (théâtre par exemple). • Mesure – École accessible et inspirante : Cette mesure vise à financer des activités à l'extérieur de l'école ou qui ont lieu à l'école. • Mesure – Sorties éducatives en classe nature et en classe découverte : Cette mesure vise à financer des sorties de plein air à l'extérieur. • Mesure – Bien-être à l'école : Cette mesure vise à financer des activités à l'école pour le bien-être de l'élève. • Mesure – A l'école on bouge ! : Cette mesure vise à financer des sorties liées à l'activité physique ou pour du matériel requis pour les activités physiques. Ce poste peut être utilisé au service de garde également.

Résolutions	Procès-verbaux
	• Mesure – Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires : Cette mesure vise à financer des activités physiques. Si les frais des activités ne sont pas entièrement couverts par une mesure, les activités sont facturées aux parents. Elle présente les activités par année scolaire avec le montant facturé aux parents. b) Tableau des mesures ministérielles Mme Josée Gervais présente le tableau des activités payées par des mesures ministérielles. Elle indique que les budgets de plusieurs mesures n'ont pas encore été épuisés. Par exemple, il reste des sommes à dépenser pour École on bouge et École accessible et inspirante. Mme Josée Gervais explique que tous les budgets seront épuisés d'ici la fin de l'année. Mme Audrey Duquette-Rousseau demande si les budgets peuvent être reconduits s'ils n'ont pas été épuisés. Mme Josée Gervais répond que cela n'est malheureusement pas possible. On doit utiliser les sommes offertes durant l'année scolaire. Cela sera fait par le biais d'activités organisées par l'école. Elle ajoute que les parents sont les bienvenus s'ils souhaitent suggérer des activités qui pourraient être financées par certaines mesures. Mme Rachel Gagnon indique que certaines mesures peuvent être utilisées au service de garde également ce qui est une bonne nouvelle. L'adoption des activités complémentaires 2022-2023 est proposée par Mme Audrey Duquette-Rousseau et appuyée par Mme Chantal Lavigne.
22-23-7	14. Règles du service de garde Mme Rachel Gagnon présente les règles de fonctionnement du service de garde. Ce document est le même que dans tous les services de garde du Centre de service. Ce document a été préparé par le Centre de services à la suite de travaux auxquels a participé l'ancienne directrice de l'École, Mme Madeleine Harvey. Les avocats du centre de services les ont validées. Elles ne peuvent pas être modifiées. Elles ressemblent aux règles antérieures. Elle explique certains points qui ont été modifiés : • Le service de garde peut refuser de nouveaux élèves après le début de l'année en cas de manque de personnel. • Les règles de fréquentation ont été modifiées. Un enfant est dorénavant considéré régulier s'il fréquente le service de garde une journée par semaine (toujours la même journée).

Résolutions	Procès-verbaux
	• Elle évoque les difficultés liées aux fréquentations qui ne sont pas standards. Le service est donc plus flexible pour les parents. • Elle explique les distinctions entre le service des dineurs (34 élèves avec une surveillante) et le service de garde standard (20 élèves avec une éducatrice). • Les modes de paiement sont les mêmes à l'exclusion du paiement en espèce qui est maintenant proscrit. Une entente de paiement peut être convenue avec le parent dans des circonstances difficiles. • Pour les parents en garde partagée, ils doivent maintenant prévoir un calendrier de service de garde afin que la facturation soit partagée de façon équitable entre les parents. • Le Conseil d'établissement est responsable d'établir les journées de service de garde durant les journées pédagogiques et peut modifier les heures d'ouverture du service de garde. • Elle présente aussi la tarification prévue à l'annexe 2. La tarification est établie en fonctionnement du temps de service de garde par le Centre de services. Elle peut donc être différente d'une école à l'autre. Le frais de retard a augmenté. Mme Josée Gervais et Mme Rachel Gagnon expliquent le questionnement relativement à l'offre de service de garde pour la rentrée progressive au préscolaire (particulièrement la première journée). Ce point devra être tranché d'ici la fin de l'année. Les membres du Conseil d'établissement discutent de ce point. Mme Josée Gervais et Mme Rachel Gagnon souhaitent en discuter avec leurs homologues auparavant avant de prendre une décision. La décision sur le service de garde lors de la rentrée progressive au préscolaire est reportée à une prochaine réunion. L'adoption des règles du service de garde est proposée par M. André-Philippe Mallette et appuyée par M. Miguel Vincent.
	15. Campagnes de financement Madame Josée Gervais rappelle que l'entreprise <i>Super recycleurs</i> viendra prochainement à l'école afin de récupérer des vêtements et jouets offerts par les parents. En échange, l'entreprise offre une somme d'argent en fonction du poids de vêtements récoltés. Ces fonds permettront de financer le fonds à destination spéciale. D'autres campagnes de financement seront organisées au cours de l'année. Le Conseil d'établissement pourra déterminer quoi faire avec les sommes qui sont déposées dans le fonds à destination spéciale.

Résolutions	Procès-verbaux
	Mme Chantal Lavigne relaye le souhait de M. Martin, le professeur d'éducation physique, à l'effet que les sommes obtenues lors du Course-o-thon puissent être utilisées, au moins en partie, pour financer des activités physiques. Il comprend qu'un montant soit utilisé pour la classe extérieure, mais aimerait que le reste soit utilisé pour financer des activités physiques. Les membres discutent de ce point. Mme Audrey Duquette-Rousseau indique qu'elle comprend son désir, mais que c'est le Conseil d'établissement qui détermine à quelles fins seront utilisés les fonds. M. André-Philippe Mallette explique qu'il serait opportun que les personnes souhaitant financer des projets à même le fonds devraient présenter des projets spécifiques accompagné de budgets pour étude. Ainsi, il serait plus facile de déterminer quels projets seront financés. Il partage l'avis de M. Martin qu'une partie de ces sommes devraient être investies dans des activités physiques. Il suggère aussi une consultation des parents et de l'équipe-école pour déterminer les projets qui devraient être financés. M. Miguel Vincent demande si M. Martin visait un % particulier des fonds. Mme Chantal Lavigne s'engage à transmettre la demande à M. Martin afin qu'il fournisse la liste des activités envisagées et leur budget. Mme Rachel Gagnon rappelle que tous peuvent présenter des projets aux fins de financement par le fonds à destination spéciale. Mme Josée Gervais présente d'autres campagnes de financement proposées : • Les toiles peintes par des enfants et encan (printemps); • La vente de biscuits à faire cuire (décembre). M. Miguel Vincent rappelle que l'Organisme de participation des parents (OPP) peut aider à l'organisation de ces campagnes de financement. Les membres sont heureux des campagnes de financement proposées.
	16. Dates pour les rencontres Mme Josée Gervais discute du nombre des rencontres requises pour l'année. Elle croit que 7 rencontres sont suffisantes pour discuter des points nécessaires pour l'année (octobre, novembre, décembre, janvier, mars, mai et juin). Les membres sont en accord pour tenir les 7 rencontres aux dates suivantes : • 16 novembre 2022 • 7 décembre 2022

Province de Québec
Centre de service scolaire des Patriotes
École Pierre-Boucher

Résolutions	Procès-verbaux
	• 25 janvier 2023 • 22 mars 2023 • 3 mai 2023 • 14 juin 2023 Les membres adoptent le calendrier des rencontres à l'unanimité.
	17. Formation des membres Mme Josée Gervais rappelle que les membres du Conseil d'établissement, particulièrement les nouveaux membres, doivent suivre des formations sur le rôle et les responsabilités du Conseil d'établissement offertes par le Centre de services (capsules vidéo).
	18. Activités parascolaires Mme Josée Gervais avise les membres que l'enseignante de musique souhaite démarrer une chorale avec les enfants. Mme Audrey Duquette-Rousseau discute de la possibilité d'organiser des activités parascolaires, mais se questionne sur la disponibilité de locaux pour ce faire. Elle discute de l'utilisation du local de musique. Mme Rachel Gagnon souhaite discuter avec son équipe de l'utilisation des locaux avant de pouvoir confirmer la disponibilité des locaux. Mme Audrey Duquette-Rousseau a entrepris des discussions avec des fournisseurs offrant le judo ou la musique. Les membres discutent de ce point. Mme Josée Gervais indique que lorsque les classes modulaires seront ouvertes, il y aura davantage de locaux disponibles. Mme Rachel Gagnon indique que lorsqu'un service de transport est offert après la cloche, cela peut être une bonne solution. Les membres du Conseil d'établissement conviennent de discuter à nouveau de ce point lors d'une prochaine réunion.
	19. Parole aux membres <u>Cours d'éducation physique</u>

Résolutions	Procès-verbaux
	M. Miguel Vincent se questionne sur l'horaire des cours d'éducation physique en deuxième année les lundis et les vendredis. Comme il y a beaucoup de journées pédagogiques ces journées, cela pénalise les enfants. Mme Josée Gervais indique que l'un des postes d'enseignant en éducation physique est partagé avec l'école La Broquerie. Ainsi, cette enseignante n'est disponible que les lundi et vendredi. L'école n'avait pas le choix. <u>Communication relative aux agressions à l'école</u> M. Miguel Vincent discute d'une situation de comportements inadéquats par un élève (agression physique). Il se questionne sur la règle applicable aux communications aux parents des enfants concernés. Mme Josée Gervais indique que les parents de la victime et de l'autre enfant concerné sont avisés dès qu'il y a une agression lorsque l'équipe-école en est avisée ou constate une telle situation. Il faut cependant que les enfants avisent les adultes concernés ce qui n'est pas toujours fait. Mme Rachel Gagnon précise que les mêmes règles sont appliquées au service de garde. On parle souvent aux parents quand ils viennent chercher l'enfant. Mme Audrey Duquette-Rousseau précise qu'une autre situation similaire est survenue l'année dernière avec un autre enfant. Madame Geneviève Bélanger précise que de son côté une situation similaire est survenue et elle félicite la communication effectuée par l'école qui a permis de prendre la situation en charge. Mme Chantal Lavigne précise qu'il y a beaucoup de conflits. Parfois, la gestion des conflits se passe rapidement et l'équipe-école ne peut pas être partout. Mme Rachel Gagnon et Mme Josée Gervais vont faire un rappel auprès de l'équipe-école. <u>L'Organisme de participation des parents (OPP)</u> M. Miguel Vincent discute de la possibilité d'obtenir des commandites à l'école. Mme Josée Gervais précise qu'il est possible d'obtenir des commandites, mais il n'est pas possible de faire de la publicité pour les commanditaires. La publicité est interdite si elle est diffusée aux enfants. Elle va vérifier si cela est possible dans un communiqué aux parents, mais elle n'est pas certaine.

Résolutions	Procès-verbaux
	M. Miguel Vincent indique que l'OPP se questionne sur la possibilité d'avoir un budget d'opérations et comment se financer. Mme Gervais précise que des mesures budgétaires sont prévues pour certaines activités. L'OPP peut vérifier avec la direction si des mesures spéciales peuvent financer certaines activités qui seraient proposées par l'OPP. Le financement récolté lors d'activités de financement doit être versé dans le fonds à destination spéciale. M. Miguel Vincent propose l'aide des parents de l'OPP pour aider l'équipe-école pour l'organisation des différents événements à l'école (Halloween). Mme Geneviève Darveau se propose de faire le lien avec l'équipe-école afin de suggérer l'aide de l'OPP au besoin. M. Miguel Vincent discute finalement d'une activité de financement proposée par l'OPP qui pourrait en assurer l'organisation, soit un dîner pizza. Il souligne aussi avoir le nom de deux parents qui pourraient aider à la création de la classe extérieure. Il indique que les deux projets à long terme identifiés par l'OPP pour le moment sont : la classe extérieure et le potager. Mme Rachel Gagnon indique qu'il est important de faire le lien entre l'équipe du service de garde pour le dîner pizza.
	20. Varia Il n'y a aucun point au varia pour la présente réunion.
	21. Secrétaire pendant les rencontres Après discussion, le secrétariat des réunions sera assuré de la façon suivante : • Novembre – M. Miguel Vincent • Décembre – Mme Geneviève Bélanger • Janvier – Mme Geneviève Darveau • Mars – Mme Chantal Lavigne • Mai – Mme Audrey Duquette-Rousseau • Juin – Mme Rachel Gagnon

Province de Québec
Centre de service scolaire des Patriotes
École Pierre-Boucher

Résolutions	Procès-verbaux
	22. Levée de la rencontre à
	M. André-Philippe Mallette, Vice-présidentMme Josée Gervais, directrice